178. Vendredi, 1er Avril 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 31 mars.*

... van Hall, nommé ministre de la justice par ...yal du 20 de ce mois, a prêté hier serment en ...alité, entre les mains de S. M. ...Exc. est entrée en fonctions aujourd'hui.

...rêté de S. M. du 27 de ce mois nº 6, le général ... Knotzer, commandant provincial de la Frise a été ...lieutenant-général et membre de la Haute-Cour mi... justice; il a obtenu [illegible] ...e de ses fonctions de commandant provincial.

...recteur-général de la marine a publié un avis aux na... ...portant que la passe du *Noordbank* à l'embouchure de ... ayant diminué de profondeur et étant devenue plus ... les bouées en seront ôtées. Cette passe ne peut donc plus ... navigation sans danger.

...a passé, le 25 de ce mois, à Groningue, l'adjudication ...struction des travaux de terrassemens de la grand'-route ...sée entre Groningue et la province de Frise, près du ...Gerkersbrug. Cet ouvrage a été entrepris en masse par ... Dourn, de Werkendam, moyennant la somme de ...florins.

... de ce mois, est mort à Hoorn, à l'âge de 79 ans M. Mo... Polak. Il a exercé pendant 47 ans, avec honneur et ... les fonctions de précenteur de la synagogue de Hoorn ...nt 11 ans, il s'est acquitté, de la manière la plus digne, ...ations religieuses dans la maison de correction de la... Il laisse neuf enfans, cinquante-cinq petits-enfans et ...ière petits-enfans.

...brick suédois *Charlotte*, capitaine Hornberg, venant de ...ourg en destination pour Anvers a échoué, le 28 de ce ... le banc dit *Schotsman* à la hauteur de Vere et a été mis ... On a tâché de sauveter une partie de la cargaison et ...aire.

...voyons dans une lettre de Hambourg, adressée sous la ...de de mois au *Staats Courant*, que, pendant 1841, le ... de la navigation néerlandaise dans ledit port a été de ... Dans ce chiffre ne sont pas compris les deux bateaux ... *Beurs van Amsterdam* et *Willem de Eerste* qui ont fait ...fois en amenant 690 passagers.

...ommission d'agriculture de la province d'Utrecht, ayant ...ouverneur de cette province, une certaine quantité de ...abac de l'île de Cuba, a publié un avis portant que les ... qui voudront s'occuper de cette culture, pourront ... au secrétaire de la commission, afin d'obtenir gratis ... de semence proportionnée à leurs besoins et à la pro... dont la commission est nantie. Ils recevront, en même ... exemplaire du manuel de cette culture à Cuba, et ils ...us d'envoyer à la commission un rapport concernant ... de leurs essais et quelques échantillons qui le consta...

...ury de l'exposition de plantes et de fleurs, ouverte à ... la Société d'agriculture et d'horticulture, a adjugé ... cette exposition comme suit :

... médaille d'argent pour la plante la plus rare, la plus ... et la plus fleurie, au nº 9, une *Telopia Speciosissima*, ... M. A. van der Houp, membre honoraire à Amster...

... médaille d'argent, pour la collection la plus nombreuse ... à la série nº 25, envoyée par M. C. Glym, fleuriste à Utrecht. [illegible] a été décerné à la collection nº 5, exposée par M. C. de Winter, fleuriste également à Utrecht;

3º La médaille d'argent, pour le produit de l'agriculture qui se distingue le plus par son importance et sa primeur, à plusieurs bottes d'asperges de la plus grande beauté, gagnées en terre pleine sans le secours de [illegible], exposées par M. A. B. Martini van Ouwerkerk, membre honoraire à Vught;

4º La médaille de bronze pour le plus beau bouquet de fleurs, au nº 2, exposé par M. van Lanteren, fleuriste à Utrecht.

— On mande d'Arnemuide, dans l'île de Walcheren, que, [illegible] port de Ellewoutsdyk, avec son bateau à bord duquel se trouvaient aussi ses deux gendres, cette embarcation fut arrachée de ses amarres et jetée sur le banc dit *Suikerplaat* où elle coula bas. Heureusement pour les naufragés, presque au même instant passait avec son bateau le patron Van der Schuit qui s'empressa de les secourir et qui, après les avoir pris à bord, les mit à terre à Ellewoutsdyk. Les naufragés avec leur bateau ont perdu tout ce qu'ils possédaient.

— On mande de Francfort s/M, le 24 mars :

« Des lettres de Vienne confirment que le comte de Munch-Bellinghausen, retournera vers la fin de mai, à Francfort, mais elles doutent qu'il occupe encore longtemps ses hautes fonctions. On désigne comme son successeur éventuel à la présidence de la Diète germanique, le conseiller aulique, baron de Werner, conseiller aviseur à la chancellerie d'état pour les affaires de la Diète germanique. »

— Une correspondance particulière de Francfort, à la date du 24 de ce mois, porte que la veille pendant la nuit on a arrêté, dans la petite ville de la Hesse-Electorale, Bockenheim, plusieurs individus qui s'occupaient depuis quelque temps de la fabrication de faux billets du trésor de Prusse. A ce qu'il paraît, ils avaient déjà mis en circulation un nombre considérable de ces billets. Quelques femmes qui ont aidé à l'émission sont également arrêtées.

Nous lisons le passage suivant dans le travail du rapporteur de la Chambre des Députés, sur le projet de loi ayant pour objet le rachat des actions de jouissance des canaux :

« Les habitans des poldres de Hollande, dont les prairies sont » à vingt pieds en contre-bas des hautes marées, sont mieux garantis des inondations et plus en sûreté par leurs beaux travaux » que les riverains de la Loire, de la Saône, de la Seine et fleuves » délaissés dans l'état de nature par une administration de centralisation. »

Dans une autre partie de son rapport, M. Cordier s'exprime ainsi :

« La Hollande est le pays modèle des associations. Par le génie » qu'elles développent, l'héroïsme qu'elles inspirent, la puissance qu'elles créent, une nation de deux millions d'âmes tient » un des premiers rangs parmi les peuples navigateurs et commerçans, et a su et saurait se faire estimer et souvent craindre » dans les guerres entre les plus grandes puissances. Le souverain » actuel fait dessécher une mer avec plus de rapidité et de facilité » qu'on ne pourrait exécuter ailleurs un canal de quelques » lieues d'étendue. »

Un journal des Etats-Unis, *l'Albany Argus*, rend compte d'une séance de la Chambre de la Nouvelle-Orléans, qui eût pour objet de faire rembourser par le trésor national au général Jackson, une amende de 1000 dollars, à laquelle il avait été condamné 27 ans passés, pour un prétendu manque de respect envers un juge de la Louisiane.

La proposition a été vivement soutenue par M. Davesac, ancien chargé-d'affaires à La Haye. Son éloquent discours, dans lequel il a vivement retracé les grands services rendus par le général, dont M. Davesac a long-temps partagé les dangers et les travaux militaires en qualité d'aide-de-camp, a produit le plus grand effet sur l'assemblée, ainsi que sur le public nombreux qui y assistait. « Nous n'essaierons pas, dit *l'Albany Argus*, de décrire la profonde émotion qui s'empara de tout le monde aux nobles et patriotiques accens de M. Davesac, lorsqu'il rappela les éminentes qualités du général Jackson, du sauveur de la Nouvelle-Orléans. Nous avons vu des larmes dans tous les yeux, et il fut impossible au *speaker* [illegible] qui, de la galerie, où se trouvait le public, retentirent dans toute la salle. » On ne doute pas que la proposition de la Nouvelle-Orléans ne soit convertie en loi par le Congrès.

— Des nouvelles de Lima, en date du 18 décembre, annoncent que le général Balleviau, à la tête de l'armée bolivienne, a mis dans une déroute complète, les troupes péruviennes, sous les ordres du président Gamarra, qui a été tué dans la lutte. La bataille a eu lieu au mois de novembre, près de La Paz.

— On lit dans le *Standard* :

« Un vaisseau monstre sera bientôt lancé à Londonderry, il portera 1,300 tonneaux, sans compter les machines, avec 700 tonneaux de charbon. Le bâtiment portera 44 canons. »

— On lit dans un journal anglais :

« Les amateurs et les curieux vont admirer depuis quelques jours, dans les ateliers de M. Wyatt, la statue équestre du duc de Wellington, qui est enfin achevée. Le duc est représenté sur son cheval et tenant à la main droite son bâton de commandant, qu'il paraît diriger vers un champ de bataille et comme pour donner quelque ordre à un aide-de-camp. Le cheval qui le porte est la représentation exacte du célèbre *Copenhague* que montait l'illustre guerrier à la bataille de Waterloo. La hauteur totale de la statue est de vingt-sept pieds à partir du piédestal, et quand elle sera en place, ce sera, sans contredit, la plus belle statue des trois royaumes. On pense qu'elle sera inaugurée le 1er mai 1843, ce jour étant le jour anniversaire de la naissance du duc. »

— Le *Dublin Evening Mail* publie les dispositions testamentaires faites par le marquis d'Hertford qui vient de mourir, et qui passait pour un personnage véritablement excentrique : « Le marquis a légué au comte et à la comtesse Zichy 280,000 liv. st. (3,360,000 fl.), et son bel hôtel de *Régent's Park*, avec tout ce qu'il contient; à lady Strachan, 800 liv. st. (9,600 fl.) de pension viagère; à la femme de chambre de lady Strachan, 12,000 liv. st. (144,000) de rentes en biens-fonds, et 100,000 livres sterl. (1,200,000 fl.) en argent. Il a fait également un grand nombre de legs, montant à des sommes considérables, à des dames étrangères (*foreign*) de sa connaissance. Il a encore légué à M. et Mme Horsey 8,500 liv. st. (102,000 fl.); à M. John Wilson Croker, 25,000 liv. st. (300,000 fl.) en argent, et tous les vins de sa cave évalués à plus de 10,000 liv. st. (120,000 fl.); à sir Horace Seymour, 8,000 liv. st. (96,000 fl.). Son fils, le marquis d'Hertford actuel, hérite encore, après le paiement de tous les legs, charges et frais, d'un revenu annuel de 90,000 à 100,00 livres sterl. (1,080,000 à 1,200,000 fl.).

— Voici quelle a été la progression de la consommation du sucre, en France, depuis 1815 :

En 1815, elle était de 10,000,000 de kilog.; — en 1816, 34,000,000; — en 1818, 36,000,000; — en 1820, 48,000,000; — en 1822, 55,000,000; — en 1826, 61,000,000; — en 1827, 62,000,000; — en 1829, 67,000,000; — en 1831, 80,000,000; — en 1833, 86,000,000; — en 1837, 92,000,000; — en 1841, cette consommation s'est élevée à plus de 100 millions de kilos.

Sous le règne de Henri IV, il y a deux siècles et demi envi...

FEUILLETON.

DIVAGATIONS AU HASARD.

(*Extrait de* La France.)

...était le plus doux passe-temps de M. de Talleyrand; et je ... qu'il ait jamais existé un homme d'état plus écolier que ... retiens en mémoire un exemple que je vais essayer de vous ... D'abord, vous saurez que, quand il allait dîner à l'hôtel, ... rue du Montblanc, chez le chevalier d'Azzara, ambassa... ...gne à Paris, sous le Consulat, il donnait l'ordre au domesti... ... le servir à table, de casser quelque belle pièce de porce... ... M. l'ambassadeur était très avare, c'était un grand plaisir ... Talleyrand que d'étudier sur sa physionomie le combat qui ... le contre-coup des assiettes brisées, et le besoin de con... ...gme diplomatique. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit, ...ouer, nos souvenirs sont bien capricieux de venir incon... ...lleurter là où l'on n'en a que faire.

... A la même époque, c'est-à-dire vers le milieu de la troi... ... Consulat, M. de Talleyrand, s'ennuyant d'être enfermé ... vingt-dix-neuf colonnes de l'hôtel Galiffet, chercha une ... et finit par louer le pavillon de la Muette, sur la ... à l'entrée du bois de Boulogne. De là il allait chaque ... comme les autres employés vont à leur bureau, ayant en ... mode anglaise qui, sur ce point, me semble très bonne, ... soit calcul, soit que cela l'ennuyât, soit toute autre ... serait téméraire d'indiquer les causes déterminantes des ... de Talleyrand, toujours est-il qu'il ne recevait qu'offi... ...tionnaires du gouvernement, à l'exception d'Eugène ... du général Oudinot, qu'il aimait beaucoup l'un et ... point d'exagération à dire que M. de Talleyrand était ... personnage de l'état, et la haute société qui renaissait au ... de la révolution, sans avoir le point d'appui qu'elle sou-haitait si ardemment, fondait sur lui des espérances qui ne devaient se réaliser que douze ans plus tard pour être ensuite si fatalement déçues.

Quand donc M. de Talleyrand avait mis derrière lui les affaires pour venir à la Muette, qui d'ailleurs avait pour lui l'avantage de le rapprocher de Saint-Cloud que venait d'habiter le premier consul, sa société intime se composait d'un petit nombre de personnes, dont les plus fidèles étaient M. Crawfort, le duc de Laval, M. de Sainte-Foix, M. de [illegible] et le docteur Collard, frère, je crois, de M. Royer-Collard. La plupart des habitués étaient royalistes, mais en même temps la plupart aussi appartenaient à une école sensuelle, un peu saupoudrée de philosophie. Heureux de cela seulement qu'ils vivaient après avoir échappé à l'action et aux réactions révolutionnaires, ils mettaient en pratique, à l'exemple du maître, je ne sais quel épicuréisme sceptique et dédaigneux. Gourmands au par-dessus, ils savouraient les délicatesses d'une excellente table, jouaient au *Wisth*, et servaient d'échos par la ville aux bons mots de M. de Talleyrand. Parmi les dames commensales de la Muette, je me rappelle une vieille madame de Chambis, et surtout un petit chien qu'elle idolâtrait à un tel point qu'un jour on la vit furieuse contre M. de Talleyrand parce que celui-ci était rentré si tard que le soupé de l'infortuné carlin en fut retardé jusqu'à neuf heures du soir. Ce fut un des épisodes aimables du séjour de cette année à la Muette, et je puis vous assurer que M. de Talleyrand s'en amusa plus qu'aucun autre.

Au nombre des habitués de M. de Talleyrand, que j'ai nommés tout à l'heure, figuraient, comme vous l'avez vu, M. de Sainte-Foix et le docteur Collard. Pour compléter ce *méli mélo* de choses plus ou moins saugrenues, il me reste à vous dire comment ces deux messieurs furent, chacun à leur tour, victimes de la malice de M. de Talleyrand.

Un jour M. de Talleyrand soutint contre M. de Sainte-Foix un pari qu'il gagna. Sur quoi roulait la gageure? Peu importe. Il importe seulement de savoir que le perdant devait payer un déjeûner d'huîtres à discrétion pour douze personnes. Au gagnant appartenait le droit de choisir les convives. Ne croyez pas que M. de Talleyrand les prît dans sa société. Il fit rechercher dans Paris quels pouvaient être, parmi les personnes un peu sortables, les plus gros mangeurs d'huîtres, et ce fut eux qu'il convia à déjeûner avec lui et M. de Sainte-Foix. Celui-ci ne se douta nullement de la chose avant l'événement. Les cloyères disparaissaient comme par enchantement. Ce ne fut pas par douzaines, mais par centaines que l'on compta les huîtres englouties au grand étonnement de M. de Sainte-Foix, et à la joie bien plus grande encore de M. de Talleyrand. Tous les conviés dépassèrent le chiffre de cinq cents, plusieurs celui de six cents; mais le triomphateur fut un avoué du nom de Clbisson, qui, soit dit en passant, était alors un de nos plus agréables chanteurs de société. Il ne déposa la fourchette qu'après soixante douzaines, autrement sept cent vingt. Vous le voyez, ce fut homérique.

[illegible]

Peu de temps après l'installation de M. de Talleyrand au pavillon de la Muette, le riche fournisseur Séguin, qui connaissait le docteur Collard, l'intéressa pour faire accepter à M. de Talleyrand, à titre de voisinage, un dîner dans son île contiguë à l'ancien pont de Sèvres. Aux premières ouvertures, M. de Talleyrand rejeta tout net la proposition. Cependant, le docteur qui était on ne saurait plus gourmand, ce que je dis à sa louange, sentait déjà le fumet d'un dîner dont la succulence était plus que probable, revint à la charge tant et si bien, qu'enfin le grand diplomate entra en négotiation avec le plénipotentiaire de Séguin. Un traité fut conclu, dans lequel on eût dit que M. de Talleyrand représentait [illegible] l'Angleterre, et M. Collard une France bien imaginaire [illegible] C'est-à-dire que M. de Talleyrand se réserva de dicter toutes les clauses et conditions du traité, lesquelles clauses et conditions seraient soumises pour la forme à l'approbation de M. Séguin. En vertu de ce traité, il fut convenu que M. de Talleyrand acceptait le dîner [illegible] qu'il se réservait d'en déterminer le jour et le nombre des [illegible] fut fixé à douze, et que, en outre, l'Amphytrion [illegible] conformément à la liste qui lui serait communiquée. [illegible] tion de cette liste, M. de Talleyrand choisit [illegible] lui-même. Les voilà donc l'un dictant [illegible] noms à inscrire. M. de Talleyrand [illegible] les premiers noms; [illegible] la plume lui échappe au huitième, elle [illegible] et la plume lui échappe au dixième, quand le docteur s'entend dicter un autre nom que le sien. Toutes ses peines, toutes ses entremises, toutes ses négociations, autant de perdu. Bien plus, M. de Talleyrand eut la cruauté d'ajouter encore aux tribulations du docteur en lui disant avec la bonhomie d'un [illegible] je ne vous ai pas fait inviter, parce que nous dînons souvent ensemble. » *Sic vos non vobis.*

ron, le sucre était si rare en France, qu'il se vendait à l'once chez les apothicaires à-peu-près comme nous achetons aujourd'hui le quinquina. En 1700, la consommation entière du sucre [illegible] rapport à la population de ce temps, 8/100 de kilogramme par personne. La population n'était alors que de 16,000,000 d'[illegible]; c'est à partir seulement du 18e siècle que le goût du sucre commença à prendre un grand acc[illegible] somma jusqu'à 23 millions de kilog[illegible]s.

— On lit dans un *Journal de* [illegible]

Quelques journaux ont fait mention d'une variété de *Camellia* tout récemment sortie de graine dans les cultures de M. l'échevin d'Udekem, et ont dit, que par sa conformation entièrement insolite, elle avait éveillé au plus haut degré l'attention des connaisseurs. Le pied-mère de cette merveilleuse plante est devenu la propriété de M. Jacob-Mackoy, horticulteur-marchand, à Liége, qui l'a acquise au prix de 2,000 frans et cela encore sous la réserve qu'un pied greffé en restera au vendeur. Il est probable que M. d'Udekem ne se serait pas défait d'un bijou si rare s'il n'avait entrevu qu'étant entre les mains de son habile acquéreur, le *Camellia Udekemi*, sera dans peu livré à l'impatiente curiosité des amateurs de tous les pays.

— La *Gazette de Kœnigsberg* s'est élevée avec force contre le renouvellement du cartel avec la Russie; elle fondait son opinion sur des motifs d'économie politique. Dans son dernier numéro elle revient sur la question et l'expose sous un autre point de vue. Voici son article :

« On entend souvent répéter que la situation de la Prusse parmi les grandes puissances européennes exige de sa part un accord intime avec la Russie. Nous, de notre côté, nous ne pouvons pas assez répéter, que la situation de la Prusse exige avant tout qu'elle se mette à la tête du libéralisme allemand. Ce qui s'oppose le plus encore au renouvellement de la convention du cartel, ce sont les sentimens d'humanité et de générosité que notre monarque éclairé a toujours professés. Depuis notre grand électeur jusqu'à notre époque, la Prusse a toujours été une terre hospitalière pour les exilés d'autres pays. Des Français, des Saltzbourgeois, des Tyroliens, etc., ont trouvé chez nous une nouvelle patrie, qui les accueillit avec bonté et qui en ce moment a tout lieu d'être fière des ses fils adoptifs. Les Polonais fugitifs firent présenter par le duc de Sussex, à notre roi, lors de son séjour à Londres, un Mémoire dans lequel ils le prièrent de leur permettre de résider dans la province de Posen. La réponse a été digne d'un noble roi et doit avoir excité une vive reconnaissance non-seulement chez les Polonais mais aussi chez tout Prussien bien pensant. Mais le roi ne pouvait promettre à tous les Polonais qui avaient quitté le royaume de Pologne par suite de la révolution, que d'être leur intermédiaire auprès de la cour de Russie, il ne put leur accorder l'autorisation de demeurer en Prusse, parce que la Russie aurait, en vertu du cartel, le droit de demander leur extradition. En ne renouvellant plus cette convention, notre gouvernement peut s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance générale, en accordant à ces malheureux exilés un asile parmi leurs frères dans le duché de Posen. Une pareille mesure y produirait le plus grand enthousiasme et remplirait de reconnaissance le reste de la nation. Disons-le sans détour, le cartel avec la Russie n'est pour nous d'aucun avantage; son abrogation ne saurait aucunement nous nuire, et cela apprendrait à la Russie que nous tenons à ce que l'on sache que nous mettons notre amitié à prix. »

AFFAIRES D'ESPAGNE.

(*Suite et fin.* — Voir notre no d'hier.)

En Navarre, le brave et malheureux Montès de Oca reste quinze jours absolument seul, sans argent, sans munitions, sans nouvelles, sans secours d'aucun genre. Les jeunes gens des provinces se présentent; on n'a point d'armes, on est forcé de les renvoyer chez eux pour attendre un nouveau signal. On a trouvé dans la citadelle de Pampelune quelques centaines de vieux fusils; des ouvriers les raccommodent en hâte, mais ils ne peuvent suffire aux besoins; trente fusils par jour voilà tout ce que peut fournir cet atelier improvisé. A Madrid, les chefs dispersés ne s'entendent pas. Le jour fixé pour le mouvement passe sans qu'on ait pu se concerter. Un nouveau jour est choisi. La veille au soir, un des conjurés entend une décharge; il s'imagine que c'est le signal et se rend à une caserne dont il soulève les soldats. De là il se porte sur le palais, qu'il attaque; le bruit des coups de feu apprend aux autres généraux qu'il est engagé. Ceux-ci accourent sur les lieux, seuls avec leur épée, pour voir ce qui en est. Ils se mêlent aux combattans; le palais est envahi; la garde extérieure s'est déjà réunie à eux, quand dix-huit hallebardiers ferment une porte et se barricadent dans l'appartement de la reine. Les assaillans s'arrêtent alors, l'hésitation se met dans leurs rangs; les chefs sentent en eux-mêmes, et, voyant qu'ils se sont compromis sans but, ils sortent du palais et de la ville sans rien tenter de plus.

Que faisait cependant le régent du royaume? Etait-il au palais pendant qu'on attaquait le palais? Non certes; il s'était renfermé chez lui, laissant la reine Isabelle sous la garde de quelques hommes, les troupes sans chef et la ville sans police. Il passa dans l'inaction la nuit entière du 7 octobre, et, comme le disait naïvement un journal le lendemain de l'événement, *quand le général Espartéro est arrivé sur les lieux à cinq heures du matin, tout était fini.* Tout était fini aussi quand il parût en Navarre. Une lettre de M. Olozaga, qu'il n'avait pu ni prévoir ni inspirer, avait porté le découragement dans tous les esprits, en donnant à croire que la reine Christine désavouait ceux qui mouraient pour elle. Dans les provinces comme dans la capitale, le régent n'a eu qu'à triompher. Le vice radical du coup tenté contre lui était son caractère exclusivement militaire; les moyens politiques proprement dits n'y entraient pour rien. Or, pour que de semblables surprises réussissent, il faut beaucoup d'ensemble, de précision et de discipline. Ces qualités ne sont pas familières aux Espagnols en général. Elles ont complètement manqué dans l'exécution du complot d'octobre. Isolée, l'attaque du palais n'avait aucun sens et ne pouvait mener à rien; cette attaque ne devait être et n'était en effet qu'une portion du plan général; on a vu par quel malentendu elle est devenue l'effort exclusif de la révolte, et l'avortement du coup de main de Madrid a tout arrêté sur les autres points.

Ce serait fermer les yeux à l'évidence que de nier la conséquence naturelle d'un échec aussi grave. La lutte intestine qui travaille le gouvernement espagnol depuis son origine en a été suspendue, et c'est ce qui pouvait arriver de plus heureux à ce gouvernement. Depuis qu'ils avaient été réunis par les Anglais dans un but commun de renversement, les deux principes vainqueurs en septembre tendaient à se séparer. Après s'être servis [illegible] mencé à lui faire la guerre le lendemain même de la révolution de septembre. On se rappelle ce qui faillit arriver lors de la discussion sur la ré[illegible]. Les ennemis d'Espartéro voulaient une régence [illegible], et la veille du vote, malgré tout ce qu'on avait pu faire, ils étaient en majorité. C'en était fait sans la défection de vingt-deux sénateurs modérés, qui, par des motifs de crainte personnelle et contre l'opinion unanime de leur parti, qui avait résolu de s'abstenir, donnèrent, au dernier moment, à la régence unique, une majorité de huit voix. Ce que la faiblesse de quelques membres du parti modéré avait fait en cette occasion en faveur d'Espartéro, l'imprudence de quelques autres l'a fait plus tard. Les républicains, un moment contenus par le vote sur la régence unique, avaient repris leur travail contre l'autorité du régent, et le poursuivaient avec ardeur. Après la vaine tentative de Diégo Léon, le sentiment d'un danger commun a réuni de nouveau tous les septembristes. La lutte n'est pas finie cependant; elle a même recommencé déjà; ces diverses suspensions n'ont fait que la ralentir.

L'heureux concours de circonstances qui a jusqu'ici prolongé cette situation, n'a donc rien changé au fond des choses. Le gouvernement ne cesse pas de louvoyer entre les exigences des anarchistes et celles de tout ordre régulier. De là des indécisions qui sont toujours les mêmes, une impuissance radicale qui n'a pas diminué. Il dure, mais à la condition qu'il ne fera rien. Le seul point qui soit fixe pour lui, c'est l'opposition à la France, il trahit par là son origine étrangère. Quant à ce qui est de l'administration intérieure, il sait moins ce qu'il veut, et c'est en effet ce qui importe le moins à ses patrons. Pour satisfaire les exigences des révolutionnaires purs, il avait proposé un projet de constitution civile du clergé assez semblable à celle qui avait été décrétée en France, car on n'est pas très-inventif en Espagne, et pendant que le régent copie les discours du premier consul, ses ministres copient les mesures de nos assemblées politiques. L'opposition qu'on a rencontrée, même dans une portion notable du parti dominant, a fait, dit-on, abandonner ce projet. Une autre fois, des symptômes de résistance dans les *Ayuntamientos* avaient fait naître l'idée de présenter aux Cortès une loi municipale conforme en tout à celle dont l'adoption a fait renverser la reine Christine. On a reculé devant une palinodie aussi scandaleuse. La seule mesure qu'on ait réalisée est le licenciement d'une moitié de l'armée, et cette mesure, qui était inévitable dans l'état des finances, peut passer pour une faute, car elle est un affaiblissement pour Espartéro.

Quant au régent lui-même, on aura bien de la peine à faire admettre par quelqu'un que ce soit décidément un grand homme. Il a paru plus difficile jusqu'ici de mériter ce nom. Son succès ne prouve qu'une chose, c'est que le succès tient souvent à des causes générales et qui n'ont rien de personnel. On avait cru de tout temps qu'un usurpateur ne pouvait se maintenir qu'en accomplissant de grandes choses. Ce n'est pas en se levant tous les jours à trois heures de l'après-midi et en passant leur journée à fumer et à jouer au *tresillo*, que Bonaparte et Cromwell sont devenus les maîtres de deux grands pays. Il paraît qu'en Espagne il en est autrement; soit, mais on conviendra qu'il est permis alors de réserver son admiration. Au point où Espartéro est arrivé, il est impossible de dire où et quand il s'arrêtera. Déjà, dit-on, on s'est distribué autour de lui les grades et les titres de la future cour impériale. La destinée lui réserve-t-elle ce dernier honneur? Ce serait un spectacle curieux, original, bizarre, et dont nous serions loin de contester la piquante nouveauté, mais qui ne prouverait que la vanité de la gloire, de la puissance et de l'ambition. L'avancement seul ne suffit pas; il faut encore le justifier par des services rendus à son pays. Sinon la plus haute fortune n'est qu'une énigme qui peut intriguer les contemporains et déconcerter l'histoire, sans donner la véritable grandeur à celui qui la personnifie.

Nous ne savons ce que le gouvernement français se propose de faire; mais il nous semble d'autant plus à propos d'attendre, avant de se prosterner devant l'heureux dominateur de l'Espagne, qu'une crise prochaine doit nécessairement arriver dans les affaires de ce pays. La reine Isabelle aura douze ans dans six mois. Or, en Espagne les jeunes filles sont légalement nubiles à douze ans, et, si l'on en croit le bruit qui circule, la nature s'est déjà mise d'accord avec la loi. La question du mariage de la reine peut donc se présenter à tout moment. Il est vrai que, si le gouvernement veut en ajourner la solution, il peut la renvoyer à la majorité proprement dite, qui n'aura lieu que dans deux ans et demi. Mais il peut arriver aussi qu'on veuille précipiter la conclusion. Dans tous les cas, que la question se pose dans six mois ou dans deux ans, elle peut être considérée comme imminente, car ce n'est rien qu'un délai de deux ans pour une affaire aussi importante. Que la royauté doive subsister ou disparaître, son sort va se décider. Dans six mois, le mariage est possible, dans deux ans la régence finit de droit. L'une ou l'autre de ces échéances doit amener des complications graves; dans toutes deux, le parti modéré peut trouver une occasion de reprendre ou de partager le pouvoir politique, et par suite le gouvernement français peut espérer de neutraliser l'influence anglaise, car ces deux causes sont indissolublement unies par les événemens, et de même que la défaite a été commune, les chances de revanche sont communes aussi.

Jusqu'ici on a parlé de cinq prétendans pour la main de la reine : un fils de don Carlos, un fils de l'Infant don Francisco, un Cobourg, un prince français et un archiduc. A ces divers noms se rattachent des combinaisons et des espérances diverses.

Le mariage de la reine avec un prince français serait sans doute pour nous la solution la plus brillante. C'est aussi celle que désire en première ligne le parti modéré. Dans d'autres temps, ce mariage eût été possible et même facile; aujourd'hui ce serait une entreprise énorme; et dont les avantages ne compenseraient peut être pas les dangers. Il y a d'ailleurs une raison décisive pour qu'il soit impossible. Cette raison, c'est que le gouvernement français n'y songe pas. Le temps est passé où Louis XIV mettait l'Europe en feu pour assurer à son petit-fils la couronne des Espagnes. Nous ne sommes plus aussi conquérans. Si la France avait eu la moindre arrière-pensée d'alliance, elle aurait soutenu plus efficacement la reine Christine. L'idée est venue d'Espagne et non de France. Le *Journal des Débats*, qui a quelquefois des boutades sur les questions extérieures, a adopté un moment cette politique aventureuse, mais il parlait uniquement pour son propre compte. Demandez-lui maintenant ce qu'il en pense, et vous verrez. Les exaltés espagnols et leurs amis les Anglais ne saisiront pas moins ce prétexte pour crier à l'insatiable ambition du roi Louis-Philippe, mais ils sa[illegible] faitement à quoi s'en tenir.

Il serait fort à désirer que ce fantôme disparût de [illegible] [illegible] tion espagnole, naturellement si claire quand on la dé[illegible] nuages accumulés à dessein. L'opinion publique en Fr[illegible] serait pas très-favorable à un pareil projet; on ne peut [illegible] le [illegible] au malentendu qui trouble de[illegible] des jugemens. Le gouvernement français, qu'on n'en dou[illegible] s'exagère plus qu'il ne s'est tenu les difficultés. Il croit q[illegible] ne pourrions marier un prince français à la reine Isab[illegible] la condition de nous mettre toute l'Europe sur les bras. [illegible] que les mariages des princes sont bien loin d'avoir ma[illegible] l'importance politique qu'ils avaient autrefois. Après a[illegible] un roi d'Espagne, en supposant qu'on y parvînt, il faud[illegible] core le soutenir, soit contre les étrangers, soit peut-être [illegible] ses propres sujets. De nos jours d'ailleurs, les nations [illegible] d'autres règles, pour se rapprocher ou s'éloigner, que ce[illegible] alliances princières. Qu'on se rassure : tout cela est com[illegible] si le mariage avec le duc d'Aumale est encore rêvé par q[illegible] personnes, ce n'est pas par ceux qui ont de l'influence [illegible] conseils du gouvernement.

Si le mariage avec le duc d'Aumale n'a pas de chances, [illegible] riage avec un archiduc n'en a pas heureusement beaucou[illegible] Ce serait à-peu-près une déclaration de guerre de l'Eu[illegible] France, et, quelque patient que soit notre gouverneme[illegible] ne le croyons pas d'humeur à la souffrir. L'Europe a [illegible] intérêt à nous pousser à bout. L'exemple que nous do[illegible] renonçant de nous-mêmes à mettre un prince frança[illegible] trône d'Espagne, nous autorise à attendre et même à ex[illegible] réserve du même genre de la part des autres puissances. [illegible] vernement autrichien n'est pas plus entreprenant que [illegible] si la force des choses lui amène cet avantage sans dange[illegible] prendra; mais on doit croire qu'il ne fera rien de [illegible] pour le conquérir. Outre l'opposition de la France, qui [illegible] quelque chose, on rencontrerait aussi probablement [illegible] intérêts nouveaux et des idées libérales en Espagne. Il n'[illegible] à croire qu'un archiduc consentît à subir un gouverneme[illegible] titutionnel, et cette condition sera pourtant la première [illegible] imposée, selon toute apparence, au mari de la reine Is[illegible]

Enfin, il est un troisième nom qui ne paraît pas [illegible] mieux choisi que les deux premiers. C'est celui d'un fil[illegible] Carlos. Le but de cette combinaison est évident; il s'ag[illegible] réunir les deux partis carliste et modéré dans un seul [illegible] gouvernement. Cette fusion aurait quelques avantages; [illegible] rait aussi des inconvéniens graves, surtout pour nous. [illegible] drait à nous débarrasser du voisinage fâcheux des anglo[illegible] ce qui serait un bien; mais il serait à craindre qu'elle n[illegible] l'excès opposé. Le chemin du juste milieu *est glissant* [illegible] *tenir*, surtout en Espagne. Si un fils de don Carlos éta[illegible] parti modéré pourrait bien s'absorber quelque jour dans [illegible] carliste proprement dit. Ce dernier est actif; il a pour [illegible] grande partie du peuple des campagnes; il a surtout [illegible] des habitudes et la pente du caractère national vers tou[illegible] est extrême. On finirait alors par en venir à la restaurati[illegible] et simple du principe absolutiste, et nous n'aurions [illegible] changer d'ennemis. Cette conséquence n'est pas infaillib[illegible] elle est très-probable, et elle doit être prise en grande [illegible] ration, tant par notre gouvernement que par les Espagn[illegible] d'une sage liberté. Si jamais ce mariage se réalisait, [illegible] prudent de bien prendre ses précautions d'avance, et de [illegible] le nouveau roi dans l'impossibilité d'abuser de son pou[illegible] serait difficile sans doute; ce serait pourtant nécess[illegible] l'intérêt des deux pays.

Mais ce n'est pas là le seul embarras de ce projet. Nous [illegible] d'en parler comme s'il avait réussi; que dirons-nous de[illegible] cles que rencontrera son succès? Le plus grands de [illegible] l'obstination de don Carlos lui-même, qui ne veut pa[illegible] fier le principe de la légitimité. Au point de vue de[illegible] qu'il représente, ce prince a raison, et ses refus ne [illegible] sans dignité. Quelle que soit l'utilité pratique du moyen [illegible] lui propose, c'est une transaction. Or, il est de l'essen[illegible] du principe de la légitimité de ne pas transiger; il do[illegible] cre ou mourir tout entier. Ce n'est pas tout. Supposons la [illegible] tance de don Carlos vaincue : quels seront les moyens [illegible] cution? Le gouvernement espagnol ne donnera prob[illegible] pas les mains à ce mariage; il faudra donc l'y contra[illegible] la force? Ce serait alors le cas de la grande expédition [illegible] christine dont on a tant parlé; mais l'empressement que [illegible] vernement espagnol a mis à dénoncer d'avance cette ex[illegible] doit montrer qu'il la désire, au lieu de la craindre. Si [illegible] drapeau était levé contre lui, il deviendrait bien réellem[illegible] qu'il veut être, le représentant de la révolution en Esp[illegible] c'est ce que ses ennemis doivent éviter avant tout. Puis [illegible] [illegible] les ennemis d'hier, et, pour prendre les deux noms qu[illegible] mis en avant pour personnifier les deux partis, Narvae[illegible] bréra? Une telle alliance est-elle possible? Ne serait-ce pa[illegible] rer en quelque sorte l'anarchie et la confusion?

Sans doute l'avenir n'est pas entièrement fermé à [illegible] parti carliste; mais ce n'est pas comme parti distinct qu[illegible] désirer de le voir se relever. Il y a une grande différen[illegible] la situation du parti modéré et celle du parti carliste, qu[illegible] paraissent confondus maintenant dans une même pros[illegible] Le principe même du parti carliste a été exclu; celui [illegible] modéré ne l'est pas. La reine Christine n'a pas emporté [illegible] tout le symbole du parti modéré, comme don Carlos a [illegible] tout le symbole du parti carliste. Tant que la reine [illegible] restera sur le trône, le vrai drapeau des modérés restera [illegible] ils ne sont inconciliables qu'avec Espartéro. Il y aurait [illegible] sorte de duperie à eux d'admettre le parti carliste [illegible] d'égalité. Ce serait d'autant plus maladroit que ce sera[illegible] reux et inutile. Nous venons de voir en quoi ce serait [illegible] voici maintenant en quoi ce serait inutile. Si jamais [illegible] un gouvernement en Espagne, la grande masse de [illegible] carliste viendra d'elle-même au secours de ce gouver[illegible] Elle a déjà prouvé à plusieurs reprises qu'elle ne dem[illegible] de la protection contre les innovations du radicalisme [illegible] dre matériel. Ce genre d'adhésion n'aurait aucun d[illegible] part du gros du parti. Quant aux chefs de l'insurre[illegible] lutiste, il est à la fois honorable et politique de ne p[illegible] leur appui; leur cause est unie avec celle de don [illegible] même et de tout ce que représente don Carlos.

Restent deux prétendans qui peuvent également [illegible] par tout le monde : un Cobourg et un fils de l'Infa[illegible] cisco. C'est une singulière destinée que celle de ce[illegible] Cobourg, qui profite avec tant de persévérance, de[illegible]

...plications de la politique européenne. Voilà trois princes de cette maison qui sont déjà rois ou maris de reines; l'un est roi des Belges, le second est le mari de la reine d'Angleterre; le troisième est roi-consort du Portugal. Il serait très possible qu'un quatrième épousât la reine d'Espagne. Celui dont il est question est catholique; c'est un frère de Mme la duchesse de Nemours et du roi de Portugal, neveu du roi Léopold et cousin du prince Albert. Un des fils de l'Infant don Francisco se recommande à d'autres titres; il est Espagnol et Bourbon. Quel que soit celui des deux que l'Espagne préfère, et quel que soit en général le mari de la reine Isabelle, ce qu'il y a d'excessif et de tendu dans la situation actuelle cessera très-probablement à son avénement, ou au plus tard à l'époque de la majorité de la reine. Quoi que fasse la politique anglaise pour confisquer encore à son profit cet incident, il est bien difficile que son échafaudage ne s'affaisse pas alors par quelque côté, et qu'il n'y ait pas place à des influences moins exclusives, moins étroitement passionnées que celles qui dominent aujourd'hui à Madrid.

Un seul événement pourrait éloigner encore cette désirable issue. C'est l'exclusion violente de la royauté et l'établissement de la république avec ou sans un dictateur. L'avenir de l'Espagne serait alors jeté au vent des tempêtes, et il serait bien à craindre que le cercle des convulsions intestines ne finît par ramener à don Carlos. Ce nouveau pas serait la conséquence logique de tout ce que les anglo-exaltés ont fait jusqu'ici. Nous aimons à espérer pourtant qu'ils ne le tenteront pas. Ils se sont mis dans une impasse: voudront-ils en sortir par un crime? Si, heureusement, ils le peuvent, rien n'autorise à leur en prêter l'idée. Peut-être auront-ils recours à des atermoiemens; peut-être voudront-ils au contraire brusquer le mariage pour en être maîtres. Dans tous les cas, l'embarras est de leur côté, car, quand on n'avance pas en révolution, on recule. Nous ne saurions faire trop de vœux pour que la vérité de cette situation soit généralement comprise en France. Soit fatalité, soit mauvaise politique, la France a perdu sa position en Espagne; mais le mal n'est pas irréparable. Seulement il ne faut pas songer à un rapprochement possible avec un gouvernement qui nous est hostile par son principe même; il faut savoir s'abstenir et attendre. Le temps, l'intérêt de l'Espagne, travaillent pour nous, et nous n'aurons peut-être pas à attendre beaucoup la crise qui peut nous servir.

****

Extérieur.

TURQUIE.

Nous recevons par la voie d'Allemagne, des nouvelles de Constantinople, à la date du 9 mars. Voici ce qu'on mande à cette date, à la *Gazette Universelle de Leipsig*:

« Le 2, la Porte a adressé à tous les ministres-résidens et chargés d'affaires des puissances non signataires du traité du 13 juillet relatif à la navigation des Dardanelles, une circulaire dans laquelle elle leur demande s'ils veulent y accéder.

Le nouvel envoyé de Grèce, prince Maurocordatos a été fort bien accueilli par le Grand-Visir.

Ces jours-ci il a été embarqué à Salonique, 2,500 Albanais, pour la Syrie.

De sérieux différends ont surgi entre la Porte et l'envoyé de Perse. Depuis long-temps se trouvent déposées sur les frontières des balles de soie de Perse, qui ne peuvent entrer en Turquie, parce que la Porte, au lieu de 2 % de droits d'entrée, en exige aujourd'hui 6 %.

Le consul anglais Wood, à Damas, aurait été formellement [illegible]. Cependant comme cette nouvelle vient de source [illegible], elle mérite peu de créance.

Nous avons eu jusqu'hier, un temps extraordinaire, de sorte que le thermomètre, après le coucher du soleil, marquait de [illegible] degrés Réaumur. Aujourd'hui il y a quatre pouces de neige. »

— On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, en date de Constantinople, le 2 mars, qu'Izzet Méhémet-Pacha a donné aux plénipotentiaires ottomans près des cours européennes, ainsi qu'aux ambassadeurs turcs qui partiront sous peu pour Vienne et Londres, des instructions secrètes, au sujet de la conduite qu'ils auront à tenir, dans l'état actuel des choses. Ces instructions ont été rédigées en forme de *Memorandum*. C'est le même document que nous avons reproduit dans notre numéro du 30 mars, d'après le *Morning Chronicle*.

— La gazette ottomane *Dschéridéi-Hawadis*, du 5 mars, contient l'article que voici:

« Ces jours derniers il a été beaucoup question du traitement au moyen de coups et de tortures que les autorités de Syrie, en opposition au Hatti-Schériff de Gulhané, se sont permis contre quelques Rajas et sujets étrangers. Il est manifeste que les constans efforts de S.H. le Sultan sont dirigés vers la gloire et la prospérité de l'Empire, de même que vers le bien-être et le repos des sujets. En conséquence, si ce fait était vrai, il serait en contradiction directe avec les nobles principes du Sultan, ainsi qu'avec les lois existantes, et partant, il serait hautement désapprouvé par S. H. Comme ensuite, le grand conseil de la Porte est appelé à maintenir les lois de l'Empire, et que, en présence de pareilles actions contraires à la volonté du Sultan, il a à prendre le rôle d'accusateur, Tewfik-Bey, secrétaire dudit conseil, a été, par l'ordre du Sultan, envoyé immédiatement à Smyrne, afin d'examiner au juste le véritable état de choses, et, dans le cas où les coups et les tortures, ainsi que la rumeur publique les raconte, se confirmeraient, de citer les coupables devant le grand-conseil de la Porte, où il sera fait leur procès, et où il leur sera appliqué le châtiment qu'ils méritent. »

— On se demande quels ont été les effets du traité du 15 juillet 1840, conclu entre les grandes puissances européennes et le Sultan, contre le Pacha d'Egypte. Il raisonne ainsi:

« La Syrie qu'a-t-elle gagné à l'expulsion de Méhémet-Ali, et la Porte Ottomane quel profit a-t-elle tiré de sa réintégration dans la possession de la Syrie? Vainement M. Guizot avait-il insisté vivement auprès des quatre puissances sur la nécessité de garantir le sort des chrétiens de la Syrie, avant que cette province passât sous la domination d'un Pacha turc. Non-seulement on n'a fait aucune stipulation en faveur des Chrétiens de la Syrie, mais lord Palmerston, cédant aux instigations de lord Ponsomby, s'était [illegible]. Les populations qui s'étaient soulevées contre Méhémet-Ali, ont été traitées d'une manière plus dure après avoir contribué au rétablissement de l'autorité de la Porte, qu'elles ne l'avaient été sous l'administration de Méhémet-Ali qui était regardé comme un usurpateur, et maintenant les ministres de la Porte-Ottomane parlent, au mépris de la vérité, des droits de la conquête sur ces malheureux sujets d'un souverain qui ne peut les protéger et qui n'est capable que de les opprimer et de les livrer à l'arbitraire. Les avantages du Hatti-Scheriff de Gulhané devaient être accordés aux populations chrétiennes de la Syrie. Loin de là, un système diamétralement opposé à celui du Hatti-Scheriff a été adopté, et le gouvernement ottoman est redevenu cruel et oppresseur. Ainsi, sous tous les rapports, la politique orientale de lord Palmerston a complétement manqué son but. Il s'était proposé d'éloigner les chances d'une guerre que pouvait amener la question d'Orient, et il a fait naître en Russie un mécontentement qui fera explosion tôt ou tard. Pour cacher l'impuissance du gouvernement *whig*, lord Palmerston avait essayé de faire une grande démonstration maritime, mais l'expédition de la Syrie n'a fait que mieux mettre en lumière les embarras financiers du pays.

» Lord Palmerston avait promis de régénérer un Empire frappé de décadence, il n'a fait que donner une nouvelle force aux préjugés et à la politique barbare de la Porte-Ottomane; il voulait détruire la puissance de Méhémet-Ali, mais sa politique n'a eu d'autre résultat que de justifier le système d'administration de Méhémet en Syrie par le contraste de celui de Pachas turcs, et de lui donner de nouvelles garanties pour ses possessions d'Egypte. Voilà des résultats aussi évidens que ceux de notre petite guerre dans l'Afghanistan; malheureusement il faut que le gouvernement actuel répare les fautes de ses prédécesseurs, et c'est là une tâche bien ardue; car il est certain que les puissances européennes ayant jugé à propos d'intervenir dans les affaires d'Orient, ne sauraient permettre que la Syrie soit livrée à un système d'extermination. »

ITALIE.

On écrit de Rome, le 18 mars:

« Hier au soir est arrivé ici en parfaite santé, S. A. R. le prince Guillaume de Prusse. Ce matin, le prince a rendu visite au prince Henri qui réside depuis nombre d'années dans cette capitale. Le prince Frédéric de Prusse est attendu ici de retour de Naples.

» Hier matin, le Saint-Père s'est rendu à la basilique de Ste-Marie Majeure, pour unir ses prières à celles de la foule qui, d'après les dispositions du jubilé au sujet des affaires religieuses d'Espagne, s'y était réunie. »

RUSSIE.

On écrit de St.-Pétersbourg:

« Le prince Paskewitsch Eriwanski, gouverneur du royaume de Pologne, a eu l'honneur de remettre ces jours-ci à S. M. l'empereur, les comptes de son administration durant les cinq dernières années. Après les avoir parcourus, S. M. a ordonné de les faire imprimer et publier. Nous en empruntons quelques passages intéressans:

» Le royaume comptait, en 1839, 4,428,540 habitans, parmi lesquels 469,930 Juifs. La population s'est augmentée de 1830 à 1835 de 325,350 âmes; celle de Varsovie était, en 1839, de 139,295 habitans, dont 36,531 Juifs. Le nombre des naissances dans le royaume pendant l'année 1839 était de 209,706, celui des décès de 70,018, et celui des mariages de 40,532. — 97 individus ont atteint l'âge de 100 à 120 ans. Les revenus de la ville de Varsovie en 1839 étaient de 4,741,000 florins de Pologne. L'amortissement annuel des dettes du royaume, montant à 16 millions de florins, se poursuit régulièrement. La ville a fait l'acquisition de plusieurs terrains pour augmenter les promenades publiques. On a acheté la cathédrale grecque; un monument a été élevé sur la *Place de Saxe*, en mémoire des Polonais, tombés au service de l'empereur le 29 novembre 1830.

» L'industrie manufacturière du royaume depuis l'année 1834, c'est-à-dire depuis que le pays a commencé à se remettre un peu de la tourmente causée par la révolution, a fait continuellement des progrès notables; il y a des branches dont les progrès sont rapides, d'autres qui n'avancent que lentement; parmi ces dernières, on doit compter principalement les fabriques d'étoffes de laine qui ont le plus souffert par la catastrophe de 1830; cependant elles commencent aussi à revivre visiblement. En 1839, elles occupaient 3,405 personnes, et en 1840, elles en comptaient déjà 9,515. En 1839 on fabriquait 3,419,920 aunes de différentes étoffes de laine, dont 158,000 aunes ont été vendues en Russie. Le marché de laine de Varsovie augmente annuellement, et, en 1839, on y a transporté la quantité de 16,000 quintaux. On calcule que la laine que le royaume produit peut être évaluée à 70,000 quintaux, qui, en grande partie, est achetée chez les propriétaires. La laine fine a été payée en 1839 de 600 à 800 fl. le quintal, et la moyenne de 300-450 fl.

» Les manufactures de coton et de toiles se sont considérablement améliorées depuis 1830. Elles occupaient, en 1839, 23,000 ouvriers, donc 15,000 de plus qu'en 1830. On a fabriqué près de 16 millions d'aunes d'étoffes de coton et de toiles, et une grande quantité d'autres produits de cette nature. Parmi les autres fabriques qui sont en voie de progrès, il faut compter celles pour des appareils chimiques, et les fabriques de sucre; ces dernières ont produit en 1837 près de 130,000 livres de sucre de betteraves; il y a ensuite les raffineries de sucre et des fabriques de gomme élastique établies en 1839. Le gouvernement a encouragé l'industrie nationale par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Les avances faites à des industriels de 1835-1836 montaient à un million de florins, et d'autres ont reçu des sommes à titre d'encouragement. On a diminué les droits d'entrée sur les matières premières pour les fabricans. Durant les dernières cinq années on a accordé de nombreux brevets et priviléges pour des inventions et des améliorations dans l'industrie. La Société d'assurance contre l'incendie, organisée en 1835, se trouvait, en 1839, avoir assuré tant en meubles qu'immeubles pour une somme de 612,213,000 fl. »

— On lit dans une lettre datée des frontières de Pologne, le 18 mars:

« L'espoir que l'on a en Pologne de voir supprimer entièrement la ligne de douanes du côté de la Russie, s'est de nouveau évanoui. La question a été soumise à une commission qui pourrait bien traîner l'affaire en longueur.

» Le séjour du prince de Paskewitsch à St-Pétersbourg, se rattache, dit-on, à la mise en activité de plusieurs chefs militaires connus pour leurs hautes capacités, et qu'on désire employer à la guerre dans le Caucase. On conçoit que le gouvernement voudrait en finir glorieusement avec cette lutte si opiniâtre, qui, depuis dix ans, coûte tant de sang, sans résultat définitif. On désirerait d'autant plus mettre un terme à cette guerre, que la position des Anglais dans l'Afghanistan, fixe de nouveau l'attention des Russes sur le midi de l'Asie. Aussi long-temps que le Caucase ne sera pas pacifié, la Russie ne pourra acquérir une influence durable au Sud de la Mer-Caspienne. Une fois que les montagnards seront entièrement soumis, ils pourront remplir activement leur mission naturelle au sujet de l'Asie-Centrale et Méridionale, dont la transformation ne peut venir que du Nord. »

— Suivant un oukase impérial du 22 février, l'administration des ci-devant biens des jésuites et des autres biens appartenant au fonds d'instruction dans le royaume de Pologne, est confiée à la commission des finances du royaume.

PRUSSE.

Une lettre de Berlin, du 25 mars, porte: On assure aujourd'hui comme chose positive que M. de Bulow, envoyé de Prusse à la Diète germanique, a été nommé ministre des affaires étrangères.

— Le duc Ferdinand et les princes Auguste et Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, sont arrivés le 25 mars, à Bonn, venant d'Angleterre.

BADE.

Des nouvelles particulières de Carlsruhe annoncent que les élections ne semblent pas promettre un résultat favorable pour le gouvernement. Il serait question de rappeler aux affaires le conseiller d'état Nebenius, mis à la retraite il y a quelque temps, parce qu'il ne pouvait s'entendre avec le ministre de Blittersdorf. M. Nebenius, qui jouit de l'estime générale, pourra peut-être ramener la paix entre le gouvernement et les Chambres.

HANOVRE.

Une lettre de Hanovre, du 25 mars, porte:

« Le séjour de notre monarque à Berlin, donne lieu à une foule de bruits qui sont tous sans le moindre fondement. Il est faux que le roi Ernest-Auguste ait l'intention d'abdiquer en faveur de son fils et de se fixer à Berlin pour y vivre en simple particulier; il est également faux que ce monarque ait l'intention de se remarier; il est encore faux que l'accession du Hanovre au *Zollverein* ait été décidée pendant son séjour à Berlin. Quant au mariage de notre prince royal avec la princesse Agnès d'Anhalt-Dessau, c'est aussi un bruit qui n'a pas le moindre fondement. Cette princesse est nièce du prince royal, et, à ce titre, le mariage entr'eux est interdit par la législation anglaise, qui stipule que la descendance d'une union entre l'oncle et la nièce ne serait pas apte à succéder en Angleterre. »

PORTUGAL.

On a reçu à Londres, des nouvelles de Lisbonne, à la date du 21 mars. S. M. la reine était heureusement accouchée, le 16, d'un prince. Au départ des nouvelles, S. M. et le prince nouveau-né allaient parfaitement bien. Le ministère était toujours incomplet; de nombreuses intrigues étaient dirigées contre lui. Les divisions qui existent parmi les chartistes, étaient de mauvais augure pour le résultat des prochaines élections. Les bâtimens français, le *Iéna*, vaisseau de ligne, et la frégate l'*Africaine*, étaient arrivés, le 17, de Brest, à Lisbonne.

ESPAGNE.

Nous avons des correspondances de Madrid, en date du 22 mars: on ne s'occupe guère que des cérémonies religieuses.

Les Cortès se sont ajournées au 28 mars pour laisser aux Sénateurs et Députés fervens le temps d'aller faire leurs dévotions à Tolède.

Le gouvernement a l'œil sur Valence, où il paraît que les derniers troubles n'ont pas eu un caractère politique. Des vengeances particulières ont occasionné les meurtres que l'on déplore.

La presse indépendante exprime le regret que le gouvernement ne fasse pas un commentaire instructif sur les déclarations de sir Robert Peel, relatives à un traité de commerce négocié avec l'Angleterre. L'industrie s'alarme; il est à croire qu'après les vacances de Pâques, des interpellations seront adressées à ce sujet au gouvernement.

Nos lettres de Barcelonne nous apprennent que sur la demande du régent lui-même, les articles du journal *El Constitucional* contre le roi Louis-Philippe doit être poursuivi; s'il en est ainsi, les libéraux vont crier.

ANGLETERRE.

(*Correspondance particulière du Journal de La Haye.*)

Londres, 25 mars.

Le gouverneur et le substitut-gouverneur de la Banque ont eu hier une conférence avec le premier lord de la trésorerie.

On a remarqué le ministre des Pays-Bas, M. Dedel, parmi le grand nombre de personnages de distinction qui ont été rendre leurs devoirs de condoléance chez la comtesse de Munster. Dès lundi dans la matinée, la reine et le prince Albert ayant envoyé demander des nouvelles de l'état de la veuve et de sa famille, lord Adolphe Fitz-Clarence se rendit aussitôt à la cour pour rendre compte à S. M. des circonstances de la déplorable catastrophe. C'était lors de la dernière grande distribution de grades militaires en l'honneur du prince de Galles que l'infortuné comte de Munster, jusqu'alors colonel, fut nommé général-major. Le mercredi qui précéda sa mort, il avait été au lever de la reine pour se faire présenter à S. M. à l'occasion de sa promotion. En 1832, sous l'administration de lord Grey, Guillaume IV l'avait nommé gouverneur du *Tower*, mais comme l'opposition se prononça avec véhémence contre la nomination [illegible] à cette sinécure largement rétribuée, [illegible] ministère, [illegible] popularité moyennant de [illegible], le comte de Munster se crut obligé de ne pas l'accepter. La place de gouverneur du *Tower* a été supprimée ou du moins est restée vacante depuis.

A l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie des Indes, mercredi dernier, un des membres (M. Martin) calcule que le déficit à prévoir dans les finances indiennes à la fin de l'année qui échoit au mai prochain, ne sera guère moindre que de dix à onze millions, tandis qu'en 1836 la recette excéda de 1,520,000 Liv. la dépense. La guerre ruineuse dans l'Afghanistan, dit-il, a enveloppé le gouvernement des Indes dans des

difficultés, qui semblent exiger des forces presque surhumaines pour les vaincre. En conséquence, il demanda qu'il fût porté à la connaissance de l'assemblée un état des dépenses annuelles occasionées depuis 1838 jusqu'en 1841 inclusivement par les guerres dans l'Afghanistan et le Sinde, évaluées autant qu'il serait possible, soit d'après les documens existans, soit par estimation. M. Hume fut d'avis que ce n'était pas le moment opportun pour parler des finances de l'Inde, tandis que l'on se trouvait si vivement affecté par des pertes subies à Caboul. Sir R. Campbell (un des directeurs) fit observer qu'il était inconvenant de présenter les finances des Indes sous un aussi sinistre aspect; le paiement du dividende ne courant aucun danger, et, la guerre finie, la prospérité renaîtrait. Sur ces explications, M. Martin retira sa motion.

Un autre membre appela l'attention de l'assemblée sur un extrait, dont il fit lecture, de l'*Asiatic Journal* de décembre dernier, contenant les détails d'un *Suttee* (sacrifice d'une veuve) qui avait encore eu lieu le 1er dudit mois à Jaulsrah. Sur sa motion, il fut résolu d'inviter les directeurs d'avoir soin à propos du *Suttee* qui avait été toléré récemment dans le territoire du Nizam et dans tous les cas semblables qui pourraient survenir de recommander aux autorités indigènes la prompte et absolue abolition de ce rit inhumain, de même que cela a été effectué dans les domaines de la Compagnie. M. George Palmer exposa que deux tableaux, dont le roi d'Oude avait fait présent à Guillaume IV et à la reine Adelaïde, ont été vendus à l'enchère publique, le 1er mai 1841; il désirait savoir par quelle autorité et pour le compte de qui la vente de ces objets avait eu lieu, et aussi ce qu'étaient devenus deux colliers en diamans qui avaient accompagné ce présent. Le président répondit que, n'ayant pas été averti préalablement, il ne se trouvait pas à même de donner les informations demandées avant l'assemblée prochaine.

A Dublin, le nouveau conseil de la couronne s'est assemblé avant-hier, sous la présidence du lord-maire (O'Connell), pour procéder à la nomination aux places vacantes de fonctionnaires municipaux. Il y avait à nommer en premier lieu deux avocats de la ville; le premier élu des sept candidats fut M. J. Smith, l'homme de loi qui avait été l'agent d'O'Connell dans sa dernière candidature manquée pour la représentation de Dublin à la Chambre des Communes. La seconde élection n'était pas terminée au départ de la poste. A l'ouverture de la séance, le lord-maire avait annoncé qu'il se dispenserait de faire la proclamation usuelle concernant l'observance religieuse du Vendredi-Saint, attendu qu'il préférait que le soin d'appeler les congrégations respectives à observer ce jour avec la solennité convenable fût laissé entièrement au clergé des différens cultes. Tout le monde sait, dit-il, que c'est de règle parmi les catholiques d'abandonner à leur clergé tout ce qui se rapporte à la religion, et il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi dans toutes les religions. Si lui, par exemple, disait-il, s'avisait de faire promulguer une proclamation, les protestans ne seraient-ils pas en droit de lui dire qu'il n'avait pas à se mêler de leurs rits religieux, et qu'ils connaissaient mieux que lui leurs devoirs à cet égard. Il pensait qu'une proclamation de cette nature ne serait guère propre à éveiller des sentimens religieux, et que ce serait matière à dérision si un premier magistrat municipal allait se faire théologien.

Il annonça ensuite qu'après avoir consulté sir James Graham, il avait résolu de remettre la présentation de l'Adresse de la ville à la reine, jusqu'à son retour à Londres, où il sera rendu le lundi après la semaine de Pâques, comptant d'y trouver alors les membres de la municipalité présens en assez grand nombre pour manifester leur loyauté et leur respect envers S. M.

FRANCE.

On lit dans le *Moniteur Parisien*, du 29 mars:

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la capitalisation des intérêts arriérés sur les coupons de la dette espagnole.

Nous pouvons aujourd'hui donner l'assurance que cette opération, dont une des premières maisons de Banque de Paris a bien voulu se charger, commencera dès les premiers jours d'avril. Un avis aux porteurs de ces coupons va être très-incessamment publié.

— Les membres composant la Chambre de Commerce de Cherbourg viennent de donner leur démission.

— On lit dans une correspondance de Paris, publiée par le *Morning Chronicle*:

« Ce n'est pas seulement la loi relative aux droits sur le sucre qui doit être ajournée, mais encore celle qui est relative au recrutement et à la réserve de l'armée. Toutes les affaires qui ne sont pas absolument indispensables seront mises de côté. Les chemins de fer eux-mêmes resteront probablement en suspens. Le budget seul sera discuté et les crédits supplémentaires donneront lieu aux discussions politiques les plus importantes et les dernières de la session.

» Les motifs que l'on donne à l'ajournement des affaires importantes de la session, et à l'empressement d'en voir arriver le terme, sont autres que ceux que la presse de l'opposition attribue à M. Guizot. Le cabinet français, tel qu'il existe en ce moment, ne pourrait pas traverser une autre session parlementaire, pas même la session actuelle, si elle était très-chargée et si elle devait donner lieu à de vifs débats. C'est donc une affaire très-difficile, et fort délicate que de garder le ministère actuel, et le conserver plus long-temps que jusqu'aux élections serait une chose impossible.

» Les élections décideront vers quel parti, vers quelle opinion les choix publics feront pencher la balance. Pour la faire pencher de son côté, M. Guizot cherche du secours et de l'appui. Tous les plans, tous les projets pour former de nouvelles combinaisons ministérielles ont été complètement dérangés par un ou deux événemens. MM. Passy et Dufaure ne pèsent plus d'aucun poids dans la balance, parce que les membres du cabinet avec lesquels ils devaient entrer en arrangement ont beaucoup perdu de leur importance et de leur capacité. Depuis quelque temps, les allées et venues sont fréquentes au château; de telle sorte que beaucoup de gens pensent que M. Molé arrive et que M. Guizot s'en va. Mais tel n'est pas l'objet des conférences qui ont eu lieu; d'ici à quelques semaines, ce mystère s'éclaircira pour le public. »

— La lettre suivante a été adressée au *Morning Chronicle*, par le P. Casarès:

« Monsieur, obligé par un ordre péremptoire de quitter le sol français, je crois me devoir à moi-même de donner la plus grande publicité aux faits suivans:

» Le 24 février 1842, lorsque j'étais à Paris, un commissaire de police vint saisir tous mes manuscrits et mes papiers imprimés. Après les avoir examinés, il n'éleva aucune charge contre moi, mais il exprima le vif désir de savoir aux frais de qui ces papiers étaient imprimés. Le commissaire qui me donna avis de quitter Paris et la France en même temps, me dit en particulier que l'on me faisait sortir du royaume parce que j'avais attaqué le gouvernement d'Espartero. Je réclamai mes papiers, mais on n'eut aucun égard à mes réclamations. Plus tard, je chargeai d'autres personnes de les réclamer en mon nom, mais le gouvernement français ne donna aucun ordre pour me les faire restituer. *La Presse* a annoncé qu'on avait trouvé sur moi des pièces qui prouvaient que j'étais un agent d'Espartero. Ce journal devrait donc publier ces documens, mais puisqu'il ne le fait pas, j'ai le droit de déclarer que l'accusation est fausse et qu'il s'est rendu coupable d'une bassesse indigne de tout homme d'honneur. Je vais adresser une réponse en espagnol à *La Presse*, aux feuilles légitimistes et à la fameuse lettre de Tamariz. Alors on verra de quel côté sont la justice et la vérité.

» En attendant, monsieur, j'ai l'honneur d'être, etc.

» ANTONIO DE CASARÈS. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 29 mars:

Le bruit a couru, il y a peu de jours, que si le pourvoi en cassation des condamnés du complot n'était pas admis, leur peine serait commuée en celle du bannissement. Suivant quelques personnes, la peine de mort serait commuée en une détention. La citadelle de Huy serait, dit-on, donnée pour prison aux condamnés.

— Par arrêté royal du 23 mars, le major d'artillerie Herman Kessels est mis en disponibilité.

ANNONCES.

RÉALISATION

DE BONNES ET BELLES MARCHANDISES AVEC DES *rabais considérables.*

Les *Papiers*, *Livres*, OUVRAGES DE MUSIQUE, *Portraits*, *Gravures*, *Cartes*, *Crayons*, *Cires*, *Pains à cacheter*, PLUMES MÉTALLIQUES ET AUTRES, *Portefeuilles*, *Albums*, *Cartes à jouer*, *Tabatières*, *Cachets*, *Bourses*, *Encres* et autres articles trop nombreux pour les nommer tous, appartenant à la LIBRAIRIE et à la MAISON DE COMMISSION,

Van Tetroode, *Jonhendrikstraat*, 268,

devant être réalisés en cas de changement de domicile, seront vendus les prix au-dessous du moindre prix de fabrique.

NB. *Ces marchandises sont en excellent état et ne laissent rien à désirer.* On envoie à l'inspection. 4494.

Librairie des HÉRITIERS DOORMAN *à La Haye.*

Lange Pooten, K, n° 165, *près du* Kapelsbrug.

La duchesse de Mazarin, par Alexandre de Lavergne, 2 vol. ƒ 2.50.
Jehanne la pucelle. (1429–1431), par Alexandre Dumas. 1.25.
Les frères de la côte, par Emmanuel Gonzalès, 2 vol. 2.20.
Histoire de Marie-Louise d'Orléans, par Sophie Gay, tome 1er, 1.25.
Les îlots de Martin Vaz, par Edouard Corbière, 2 vol. 2.75.
Ce monsieur, par Paul de Kock, 4 vol. 2.50.
La goutte d'eau, par Emile Souvestre, 2 vol. 2.75.
Le Rhin, lettres à un ami, par Victor Hugo. 1.70.
La marquise de Pumbert, par la comtesse Dash, 2 vol. 2.50.
Mémoires de deux jeunes mariées, par H. de Balzac, 2 vol. 2.20.
L'aventurier ou la barbe-bleu, par Eugène Sue, 3 vol. 3.80.
Un moine méconnu, par Léon Gozlan. 1.25.
Andalousia, la perle des Andalouses, par Lottin de Laval, 2 v. 2.75.
Deerslayer, ou le tueur de daims, par Fenimore Cooper, 3 vol. 4.15.
Laurence, par Mad. Camille Bodin, 2 vol. 2.50.
Mademoiselle de Sommeville, par le baron de Bazancourt. 1.25.
Horace, par George Sand, tome premier. 1.25.
Le procureur du roi, par Jules A. David. 1.25.
Le Bananier, par Frédéric Soulié, tome premier. 1.10.
Le docteur Herbeau, par Jules Sandeau, 2 vol. 2.50.
Le chevalier d'Harmental, par Alexandre Dumas, 3 vol. 3.30.
La jeunesse de Mirabeau, par Louise Colet. 1.25.
L'innocence d'un forçat, suivi de: *le Paratonnerre*, par Charles de Bernard. 1.40.
Léna, par H. Arnaud (Mad. Ch. Reybaud). 1.10.
L'Émerillon, épisode du siége de Paris, par Élie Berthet. 1.25.
Émerance, par Mad. Ancelot, 2 vol. 2.50.
La plus heureuse femme du monde, par Charlotte de Sor. — *La famille du marchand*, par Emile Pages. 1.40.
Mémoires du comte Belliard, lieutenant-général, pair de France, écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre, par Vinet, 3 vol. 4.20.
Histoire de Jérusalem, tableau religieux et philosophique comprenant l'entrée des Hébreux dans le pays de Chanaan, leurs destinées monarchiques, leur génie, leur caractère; Jésus-Christ, l'établissement et les premiers siècles du Christianisme, les pèlerinages, le royaume français fondé par les croisades, la domination musulmane jusqu'à nos jours, par Poujoulat, 3 vol. 4.20.
Diane de Poitiers, par Capefigue, 3 vol. 3.50.
La fille d'honneur, par Madame de Bawr, 2 vol. 2.90.
De l'éducation morale de la jeunesse à l'aide des écoles normales primaires, par Barrau. 1.25.
Résumé de l'histoire moderne, par Altmeyer. 1.25.
Histoire de Belgique, par Théodore Juste, illustrée par l'élite des artistes Belges, un magnifique volume, grand in-8°. 11.00.
Vocabulaire des enfans, dictionnaire pittoresque, illustré par un grand nombre de petits dessins. 4.25
L'Europe pendant le consulat et l'empire de Napoléon, par Capefigue, 3 vol. grand in-8°, imprimés à deux colonnes.
Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin, par M. A. Bazin, 2 vol. 7.00.
Histoire du royaume des Pays-Bas, depuis 1814 jusqu'en 1830, par de Gerlache, 3 vol., seconde édition. 8.50.
Concordance entre les Codes civils étrangers et le Code français, par Anthoine de Saint-Joseph. 5.00.
Revue de Paris, 12 numéros par an. 8.50.
» *des Revues*, 12 numéros par an. 12.00.
» *Britannique*, 12 numéros par an. 9.00.
» *des Deux Mondes*, 24 numéros par an. 12.00.
La Mode, gazette des salons, 52 numéros par an, avec gravures de mode et de broderies. 13.50.
Mœurs, usages et costumes de tous les peuples du monde, d'après les documens authentiques et les voyages les plus récens, par N. Dally; ce magnifique ouvrage unique dans son genre formera [illegible] livraisons, grand in-8°, au prix de 21 cents chacune, [illegible] accompagné de 200 gravures supérieurement coloriées; les douze premières livraisons sont en vente.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 30 MARS.

	Int.	Cours du 29 mars.	Cours du 30. Fluctuations de	à
PAYS-BAS.				
Dette active	5		de 101 [illegible]	
d° d°	2½	52	» 51 15/16	» 52
d° différée		—	» [illegible]	—
Billets de chance		—	» 26 3/16	
Syndicat	4½	92 11/16	» 92 5/8	
d°	3½	—	» 76 1/16	
Société de Commerce	4½	156	156	156 [illegible]
d° nouvelle	4½	—		
Emprunt de 1836	4	—		
d° des Indes	5	98 13/16	» 98 13/16	98 [illegible]
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5		» 105 [illegible]	
d° d° 1828 & 1829	5			
Insc. au G. L.	6			
Certific. au d°	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831,33	5	—	98 ½	» —
Emprunt de 1840	4	—	» 88 5/8	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Ant. Lot. de 50 Rix		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deferred		—	» —	» —
Ardouin	5	21	» 20 13/16	» 21
AUTRICHE.				
Oblig. Golt. & Comp.	4	—	» 103 ¼	» —
d° métalliques	5	—	» 106 5/8	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	3	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835		—	» —	» —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» 70	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 29 MARS.

	Int.	Cours du 28 mars.	Cours du 29. Fluctuations de	à
FRANCE.				
Cinq pour cent		117 45	de 117 50	à [illegible]
Trois pour cent		80 35	» 80 45	
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin		25 ¼	» 25 ⅛	» —
Anc. différée s. int.		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive		—	» 5 ¼	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet		106 25	» 106 30	» —
PAYS-BAS.				
2½ pour cent		—	» —	» —
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» —	» —
Dito	3	—	» —	» —
Banque belge		—	» —	» —
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842 (Jouiss. du 15 oct. 1840)		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 30 MARS.

	Int.	
Metalliques	5	114
Naples	5	—
Ardouin	5	20 ⅞
Dette differée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 ¼
Lots de Hesse		25

Cours après la Bourse: (2½ [illegible])
Ardouin 20 ⅞ [illegible]
Idem, Primes offertes à toutes échéances.

BOURSE DE VIENNE DU 23 MARS.

Métalliques 5 %	107 ⅓	Lots de 1834	[illegible]
Dito 4 %	[illegible]	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %	[illegible]		

BOURSE DE LONDRES DU 29 MARS.

Cons. 3 %	89 7/8 P.
Holl. dette act. 2½ %	52 ¼
Dito dito 5 %	102 [illegible]
Dito Emprunt 1837, 5 %	—
Espagnes	21 ¼ [illegible]
Portugal (nouv.)	
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E, N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de [illegible] à Paris, rue des *Filles-St-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.